

SOMMAIRE:

Nomination.

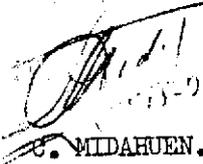
LE PRESIDENT DU CONSEIL
CHEF DU GOUVERNEMENT DU DAHOMEY

Présenté par
le Directeur
du Personnel,



- VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;
- VU le Décret n°33/PR. du 25 Janvier 1964 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;
- VU le Décret n°64-54/PC/SGG. du 2 Mai 1964 fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
- VU la Loi n°59-2I/ALD. du 31 Août 1959 portant statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifiée ;
- VU le Décret n°59-218 du 15 Décembre 1959 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique, du Dahomey et les actes qui l'ont modifié ;
- VU le Décret n°59-222 du 15 Décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;
- VU le Décret n°65-32/PC/MFPTAS. du 22 Janvier 1965 portant statuts particuliers des corps appartenant au cadre des Personnels de l'Assistance Sociale ;
- VU le dossier de candidature de Mlle ADELAKOUN,
- VU la lettre n°474-1/DAS du 9 Août 1965 du Directeur des Affaires Sociales,

VU:
LE CONTROLEUR
FINANCIER,



C. MIDAHUEN.

ORIGINAL I-
ORD I-
CG 8-
FPTAS I-
FAEP I-
AS 2/
F 6/
FP I-
G I-
B I-
C 2-
F I-
Trésor I-
I I-
ensions 2-
ntéressée I-

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Mlle ADELAKOUN Bernadette Marthe, titulaire du diplôme d'Etat d'Assistante Sociale est nommée dans le Corps des Assistantes et Assistants Sociaux, en qualité d'Assistante Sociale de 2ème classe, 1er échelon stagiaire.

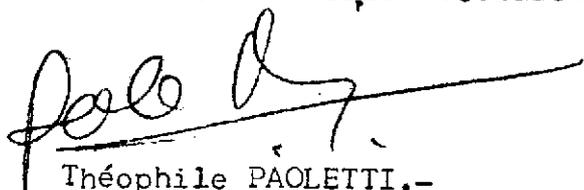
ARTICLE 2. - Mlle ADELAKOUN Bernadette Marthe est mise à la disposition du Ministre de la Fonction Publique, du Travail et des Affaires Sociales, à Cotonou.

ARTICLE 3. - Les solde et accessoires de l'intéressée sont imputables sur le chapitre 307-19, article I du budget national, exercice 1965.

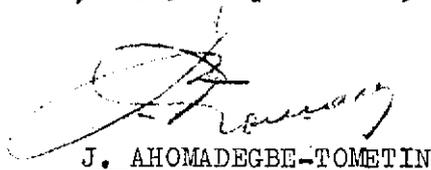
ARTICLE 4. - Le présent décret qui aura effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressée sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey ./.-

COTONOU, le 30 Septembre 1965

Le Ministre de la Fonction Publique,
du Travail et des Affaires Sociales

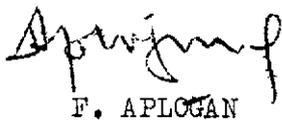


Théophile PAOLETTI.-



J. AHOMADEGBE-TOMETIN

Le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et du Plan,



F. APLOGAN